



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1101) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A LA
SARL «BANDE PASSANTE», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-313
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de la SARL « Bande Passante » représentée par Madame Inès FERRAND-PEREZ, en qualité de Gérante, dont le siège est situé 69 rue Gaston Lauriau 93100 Montreuil, d'organiser des répétitions, dans la salle Berlioz, les 15 et 16 septembre 2025 de 10h00 à 16h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec la SARL « Bande Passante » représentée par Madame Inès FERRAND-PEREZ, en qualité de Gérante, dont le siège est situé 69 rue Gaston Lauriau 93100 Montreuil, une convention de location de salle pour un montant de 139,50 € T.T.C. (cent trente-neuf euros et cinquante centimes), afin d'organiser des répétitions, dans la salle Berlioz, les 15 et 16 septembre 2025 de 10h00 à 16h00.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250924-lmc1H13496H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/09/2025 Date de Publication : 24/09/2025
--